



2024 DSOL 28 : Subventions (152 500 euros) à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle, encourage les initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'inclusion nécessite d'offrir à ce public l'usage réel et concret des dispositifs et la capacité d'investir au quotidien la ville dans toute la richesse des activités qu'elle met à disposition.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en proposant d'accorder des subventions pour un montant total de 152 500 euros aux associations ci-dessous, qui favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'association **Action Passeraile**, créée en 2003, propose de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap moteur ou visuel, de développer le lien social et de sensibiliser les parisiens au handicap. Ses locaux sont situés 75 rue Claude Decaen dans le 12^e arrondissement. Elle propose à des personnes en situation de handicap un accompagnement individuel à des rendez-vous (médicaux, administratifs...) ou à des sorties, grâce à un réseau actif de 70 bénévoles formés. Le nombre d'accompagnements est resté stable en 2023, avec 300 demandes d'accompagnement. Action Passeraile intervient également pour accueillir et accompagner le public en situation de handicap lors d'événements tels que les Journées Européennes du Patrimoine et Nuit Blanche notamment. Par ailleurs, l'association représente les personnes en situation de handicap au sein d'instances telles que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH de Paris, et mène des actions de sensibilisation au handicap.

L'association **Advocacy Paris Ile-de-France**, créée en 2002, a ouvert l'Espace Convivial Citoyen, reconnu Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM). Ce lieu, aujourd'hui situé 46 rue Bichat dans le 10^e arrondissement, est un espace de reconstruction axé sur la prise en charge, par les personnes en situation de handicap elles-mêmes, de leurs difficultés. Ainsi, elles gèrent un lieu-projet ouvert, peuvent prendre des initiatives, rompre leur

isolement, et gagner en confiance en soi dans un esprit d'autogestion. Elles peuvent participer à différents ateliers : sorties culturelles, ateliers créatifs, animations favorisant l'expression libre ou la discussion philosophique, séances bien-être. Environ 200 personnes fréquentent le lieu. L'association organise également une action d'aide à l'accès aux droits qui propose un accompagnement individuel par des bénévoles formés. 400 personnes ont bénéficié de ce service en 2023. Enfin, l'association, qui est à l'initiative d'un réseau de « pair advocacy », propose une formation en présentiel ou à distance. 12 participants en ont bénéficié en 2023.

L'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE), créée en 2003, a pour mission de proposer un logement et d'assurer l'intermédiation locative pour des personnes présentant des troubles psychiques, confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion. En aidant ces personnes à assumer la gestion de leur logement durant la période nécessaire, AGATE participe à leur réinsertion dans la vie sociale. AGATE travaille en partenariat avec les équipes de soin et d'accompagnement social de plusieurs hôpitaux au titre de la réinsertion par le logement des personnes présentant des troubles psychiques. Pour cela, AGATE dispose de 46 appartements de transition, qui permettent d'accueillir 82 personnes (Paris et Val-de-Marne). Les logements mis à disposition des bénéficiaires sont loués à des bailleurs sociaux, institutionnels, ou privés. En ce qui concerne Paris, AGATE disposait en 2023 de 29 appartements permettant d'accueillir 47 résidents parisiens, usagers des pôles de psychiatrie de Paris couvrant les arrondissements de Paris Centre, 11e et 12e. En 2024, l'association va obtenir 3 nouveaux logements lui permettant d'ouvrir 4 nouvelles places.

L'Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée - ALPC, située dans le 15e arrondissement, existe depuis 1980. Elle a notamment pour missions d'initier et former toute personne intéressée par le code LPC (Langue Parlée Complétée), de faire connaître, développer et promouvoir ce code. Le code LPC est un outil qui complète la lecture sur les lèvres. Il permet aux personnes sourdes de recevoir confortablement – dans toutes les circonstances de la vie – le français oral dans le strict respect de la phonologie, de développer une lecture labiale optimale et de compléter leurs perceptions auditives. Il favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des bénéficiaires. L'association assure des actions d'information, de promotion et de formation au code LPC auprès des jeunes et parents d'enfants sourds, des professionnels de la surdité et des établissements d'enseignement. Les formations sont dispensées au siège ou à distance. 202 personnes ont suivi ces formations en 2023 (dont 145 parents). L'association organise également des stages d'été et des « week-ends codés ». Le stage d'été organisé en 2023 a rassemblé plus de 200 participants et le « week-end codé ado » a réuni 18 jeunes sourds. L'association anime également un pôle scientifique, un pôle communication (site internet...) et un pôle représentation (rôle de plaidoyer notamment au sein du CNCPPH).

L'association **Art'Sign** vise à favoriser l'insertion des personnes sourdes, en facilitant leur accès à la culture et à l'information, leur professionnalisation, et l'accessibilité en LSF. L'association développe des projets bilingues LSF : œuvres audiovisuelles, spectacles vivants, événements culturels et festifs... Ses projets sont menés par une équipe mixte comprenant 80% de sourds. L'association organise notamment Jour de fête à Sourdland, une journée de rencontres et d'échanges autour de la langue des signes entre sourds et entendants, au sein de l'Institut National des Jeunes Sourds (5e). Cet événement bisannuel, qui s'est tenu le 7 octobre 2023, a accueilli 1 500 visiteurs. L'association mène également une action pédagogique intitulée « L'info, c'est clair pour et avec les jeunes ». Cette action vise à réaliser, avec les jeunes et les équipes pédagogiques, des supports thématiques accessibles sur l'actualité. Elle est destinée aux jeunes scolarisés à l'Institut National des Jeunes Sourds, mais également aux jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire qui peuvent avoir accès aux vidéos en LSF, accessibles en ligne. A raison de 4 nouveaux dossiers par an, 27 sujets ont déjà été traités (harcèlement, fast-fashion, droit de vote, la question du genre...).

L'**association Championnet** gère plusieurs établissements, dont l'ESAT Ménilmontant (20e), qui accueille plus de 150 travailleurs handicapés. Cet ESAT a construit son identité autour du travail artistique et artisanal, notamment avec un pôle artistique connu et reconnu dans le monde de l'Art brut contemporain.

En 2011, l'association a ouvert le Café Championnet situé 16 rue Georgette Agutte (18e). Ce café-restaurant-galerie, tenu par des travailleurs en situation de handicap encadrés par une équipe de professionnels, sert également de vitrine permettant de présenter les objets d'artisanat réalisés par les travailleurs des ateliers de l'établissement. Afin de sensibiliser au problème du handicap mental et rendre plus visible auprès du grand public la richesse du travail réalisé, l'association organise de nombreux événements festifs et culturels destinés à faire se rencontrer les travailleurs en situation de handicap et le grand public. Pour 2024, l'association souhaite poursuivre ses actions et organiser des événements et manifestations tout au long de l'année, dans le but de sensibiliser un large public au monde du handicap et à l'Art Brut, et de favoriser l'inclusion sociale des travailleurs de l'ESAT : marché solidaire, portes ouvertes des artistes de Ménilmontant en septembre, portes ouvertes et marché de Noël de l'établissement en décembre... Ces manifestations se tiennent essentiellement dans les 18e et 20e arrondissements.

L'association **Comme les Autres** est située à La Ruche, 24 rue de l'Est dans le 20e arrondissement. Elle accompagne le parcours de reconstruction de personnes devenues handicapées après un accident. Elle propose un accompagnement individuel global, en permanence dynamisé par des activités collectives et à sensations fortes. L'association

a conçu une approche innovante de l'accompagnement social. Le module type se déroule comme suit : après avoir participé à un séjour-aventure sportif qui agit comme une piqûre d'adrénaline, les bénéficiaires sont accompagnés par un travailleur social avec un projet personnalisé (lien social, mobilité, logement, emploi, sport...), ponctué d'activités collectives pour favoriser autonomie et lien social. Spécialisée dans l'organisation d'expéditions et d'aventures sportives pour des personnes en situation de handicap, l'association souhaite démontrer aux personnes récemment accidentées mais aussi à l'ensemble de la société, qu'avec une préparation adaptée et une mobilisation de ressources efficace, de nouveaux horizons de vie et de reconstruction tant physique que psychologique peuvent s'ouvrir pour les personnes en situation de handicap. En 2023, l'association a accompagné 53 personnes, organisé trois séjours aventure sportifs pour 30 participants (karting, kayak, plongée...) et 66 activités collectives de proximité (activités de loisirs, rencontres thématiques, événements de sensibilisation au handicap...).

L'association **Éloquence de la différence**, créée en 2019, est située dans le 12^e arrondissement. Elle organise des programmes d'éloquence suivis d'un concours pour des personnes ayant un handicap impactant la communication (bégaiement, autisme, trisomie 21, surdité, aphasie). L'objectif est de réaliser ce qui paraît improbable avec un tel handicap, pour avoir un impact sur l'insertion professionnelle et la santé mentale des participants, grâce à une meilleure acceptation et affirmation de soi. Les finales permettent d'engager différents acteurs de la société civile et de bousculer les préjugés sur le handicap en donnant la parole aux personnes concernées. Dans le cadre de ce programme d'accompagnement (30 heures par bénéficiaire), l'association propose une formation sur les fondamentaux de la prise de parole, des ateliers pratiques avec mises en situations, des restitutions devant un jury, et une finale ouverte au public, qui a pour objectif de sensibiliser autour du handicap sous le prisme de la compétence et de l'affirmation de soi. Dans le cadre du projet « Tous éloquents ! » à Paris en 2024, l'association prévoit d'accompagner 15 groupes de personnes en situation de handicap et d'organiser l'événement final au Grand Rex.

L'association **Femmes pour le dire, femmes pour agir - FDFFA**, située dans le 15^e arrondissement, a été créée en 2003. Elle a pour but l'intégration des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des femmes, dans la vie de la cité et de l'entreprise, et leur accès à la culture.

Partant du constat que les femmes handicapées sont particulièrement exposées aux violences, physiques, sexuelles ou verbales, l'association a mis en place, en 2015, le dispositif Écoute Violences Femmes Handicapées. Il s'agit d'une plateforme d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social, juridique et psychologique de femmes handicapées victimes de violences et de maltraitance. Elle est animée par des bénévoles formées à l'écoute bienveillante. En outre, une avocate, une assistante sociale et une médiatrice bénévoles assurent une permanence juridique et sociale. Par ailleurs, l'association organise de

nombreuses actions de sensibilisation. En 2023, FDFA a reçu plus de 220 appels sur la plateforme d'écoute. L'association a assuré plus de 190 rendez-vous pour une aide administrative, juridique, sociale, ou psychologique.

L'association **Handinamik**, située dans le 12^e arrondissement, a été créée en 2015. C'est une association parisienne de proches de jeunes adultes en situation de handicap mental et cognitif. Elle a pour but d'offrir à ces jeunes des occasions de se retrouver ensemble et avec d'autres jeunes non handicapés lors de soirées festives, de sorties, et de week-ends "sans les parents" avec accompagnateurs. L'ambition de l'association est de permettre à ces jeunes d'avoir des loisirs comme tous les autres jeunes de leur génération. L'association est passée de 57 adhérents en 2016 à 163 en 2022. L'association organise des soirées festives qui rassemblent plus d'une centaine de personnes. Les jeunes de l'association sont très en demande de "faire la fête" mais peu de lieux y répondent. La plus grande attente concerne aussi le réveillon du 31 décembre, la plupart des jeunes en situation de handicap le passant avec leurs parents, voyant leurs frères et sœurs sortir entre amis. L'association organise également des sorties culturelles et de loisirs, des week-ends et séjours adaptés en partenariat avec une structure agréée... Les activités sont proposées dans le cadre d'un Conseil des Jeunes : les jeunes en situation de handicap sont pleinement associés au choix des activités. En 2023, l'association a proposé une vingtaine d'événements : soirées festives, sorties de loisirs, culturelles, spectacles, séjours...

L'association **La Parole aux Sourds**, dont les locaux sont situés 23 rue Nicolaï dans le 12^e arrondissement, a été créée en 2009. Elle a pour but de promouvoir la production de contenus en langue des signes afin de permettre l'accès aux savoirs, à la connaissance, à la culture des personnes sourdes ou malentendantes. L'association propose différentes actions. Elle organise une permanence d'aide administrative qui répond à une demande forte : en 2023 elle a atteint 14 heures de rendez-vous par semaine, auprès de plus de 520 usagers. La Parole aux sourds a également organisé 18 actions de sensibilisation dans des établissements scolaires (primaire et collège) et médiathèques, soit deux par mois. Elle a édité trois nouvelles brochures sur les thèmes de la surdité. Elle a également poursuivi son action de création de contes éducatifs en langue des signes diffusés sur internet et présentés dans les écoles et médiathèques (environ 250 participants). L'association organise par ailleurs des événements conviviaux favorisant la rencontre entre personnes sourdes et entendantes.

L'association **Le Livre de L'Aveugle** met à disposition des enfants et adultes aveugles des documents transcrits et édités en braille, utiles à leur scolarité, leurs études, ou l'exercice de leur profession. L'association est agréée par l'Éducation nationale. Elle met à disposition des jeunes aveugles scolarisés, du cours préparatoire à la classe de terminale, les manuels scolaires et les documents pédagogiques utilisés par leurs

camarades voyants mais transcrits et adaptés en braille. Plus de 65 élèves parisiens bénéficient des livres transcrits par la cinquantaine de transcripteurs opérationnels de l'association qui produit plus de 950 volumes à destination de particuliers et plus de 2500 volumes pour des établissements scolaires. L'association travaille notamment avec l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA).

En 2023, l'association a transcrit 130 nouveaux ouvrages. En outre, elle dispose d'un site Internet et d'une base de données adaptée pour la mise à jour de son catalogue parascolaire. L'association poursuit la modernisation de ses modes de production et le développement de nouvelles stratégies (livres en gros caractères, audiodescription, fichiers numériques...). Elle dispose actuellement de 12 personnes formées à l'audiodescription, et propose environ 650 audiodescriptions. Elle a initié un projet d'application répertoriant toutes les œuvres d'art déjà décrites par l'association.

L'association **Les auxiliaires des aveugles**, située dans le 15^e arrondissement, a été fondée en 1963. Elle a pour mission de mettre en contact des personnes aveugles ou malvoyantes avec des bénévoles afin de les guider dans leurs déplacements et de les accompagner dans la vie quotidienne. Du lundi au vendredi de 9h à 17h30, une permanence téléphonique permet d'accueillir et d'orienter les personnes en situation de handicap. A Paris, l'association met en relation 950 bénéficiaires parisiens avec plus de 1000 bénévoles disponibles et aptes à les aider dans l'exécution de tâches qu'elles ne pourraient effectuer seules. Les bénévoles réalisent différents types d'accompagnements : pour des courses, visites médicales, promenades, sorties culturelles et sportives, accompagnements en gares ou aéroports, visites à domicile et lectures (courriers reçus ou autres), aide aux étudiants lors des examens... En 2023, l'association a également organisé des programmes réguliers d'activités culturelles (théâtre, concerts, visite de musées...) et sportives. Elle propose notamment des randonnées pédestres et des activités autour du cyclisme avec la STAARP – Section tandem des auxiliaires des aveugles de la région parisienne), ainsi que des séjours de vacances en France.

L'association **Mobile En Ville** est située dans le 14^e arrondissement. Elle a pour but de promouvoir l'accessibilité des villes aux usagers à roulettes (rollers, fauteuils roulants, trottinettes, poussettes...). Elle apporte son expertise en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la voirie, des transports et des commerces, à des organismes tels que la RATP, la SNCF ou des organisateurs sportifs et culturels. Son action intitulée « vivre ensemble » vise à générer une dynamique de loisirs autour des déplacements à roulettes en proposant des randonnées en roller/fauteuil. L'association propose également des actions de sensibilisation. Enfin, des moments conviviaux sont programmés, permettant de rompre l'isolement et de favoriser le lien social. En 2023, l'association a organisé des randonnées roller/fauteuil mensuelles, et a participé à différentes courses mixtes (course pour la recherche sur la sclérose en plaques, marathon de Berlin...) Elle a réalisé 7 actions de

sensibilisation au sein d'établissements scolaires, d'entreprises privées, et dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. L'association compte 70 adhérents au total. Une soixantaine de parisiens bénéficient des activités mises en place par l'association.

L'association **Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT**, créée en 2013, agit pour la promotion de l'accessibilité. Elle facilite le partage, la valorisation, le développement de connaissances dans le domaine de l'accessibilité et de la conception pour tous. L'association organise des rencontres entre les professionnels, les experts, les spécialistes, les collectivités territoriales et tous ceux qui travaillent et s'intéressent à la question de l'accessibilité. Ces rencontres de l'accessibilité se tiennent à la Maison de Victor Hugo, dans le 4e arrondissement. En 2023, l'association a organisé quatre rencontres sur différentes thématiques : accessibilité universelle ; le handicap demain ; les mobilités ferroviaires ; culture de l'accessibilité en héritage . Chaque rencontre réunit plus d'une centaine de participants. En 2024, dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'objectif est d'orienter vers l'accessibilité des jeux et des démarches qui seront engagées pour accueillir les athlètes et les visiteurs en situation de handicap.

L'association **Tous Pour l'Inclusion – TouPI**, située dans le 10e arrondissement, a été créée en 2013. C'est une association de parents d'enfants et adultes ayant un handicap cognitif (autisme, déficience intellectuelle, troubles des apprentissages, TDAH). Elle vise à favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leurs familles, en les accompagnant dans leurs démarches et en les informant sur leurs droits, mais aussi en les représentant auprès des pouvoirs publics. Elle met en œuvre différentes actions. Elle assure un accompagnement des familles dans leurs démarches : 1 100 familles, principalement franciliennes, dont une centaine parisienne, ont été accompagnées en 2023. Les demandes concernent la scolarisation, la complétude des dossiers administratifs, les droits. TOUPI propose aux familles des formations en vidéo-conférence (webinaires), pour les outiller pour mieux gérer le quotidien avec leur enfant handicapé, et les former sur leurs droits. En 2023, 12 webinaires se sont tenus sur des thématiques comme la scolarisation et l'orientation des enfants avec handicap, l'accès aux droits. Environ 200 personnes ont assisté à ces formations. L'association informe régulièrement les familles via son site web et sur les réseaux sociaux (plus de 11 000 abonnés). TOUPI met en place des groupes de parole qui permettent aux familles de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes. L'association mène également une mission importante de représentation et de défense des droits des usagers. Elle siège dans différentes instances locales et nationales .

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 152 500 euros pour l'année 2024 à

16 associations et de signer une convention ou un avenant à convention avec 8 d'entre elles :

- Action Passeraile : 30 000 euros ;
- Advocacy Paris – Ile-de-France : 13 000 euros ;
- AGATE : 28 000 euros ;
- Association nationale pour la Langue française Parlée Complétée - ALPC : 8 000 euros ;
- Art'Sign : 4 000 euros ;
- Association Championnet : 5 000 euros ;
- Comme les autres : 12 000 euros ;
- Éloquence de la différence : 5 000 euros ;
- Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - FDFFA : 10 000 euros ;
- Handinamik : 3 000 euros ;
- La Parole aux Sourds : 10 000 euros ;
- Le livre de l'Aveugle : 3 500 euros ;
- Les Auxiliaires des Aveugles : 7 000 euros ;
- Mobile en ville : 5 000 euros ;
- Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT : 4 000 euros ;
- TouPI – Tous Pour l'Inclusion : 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris